

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2947

présenté par
M. Lescure

à l'amendement n° 1806 de M. Guerini

ARTICLE 61 OCTIES

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« pérennisation »,

le mot :

« pérennité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.